

	Mode Opérateur		
	PS06-MO0008 Mode opératoire d'utilisation de l'ascenseur		I.E. :3

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Maîtrise de l'environnement des soins

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	18/12/2017	Création
2	02/12/2019	Modification pour le cas où les malades descendent seuls sans le personnel (à cadrer)
3	12/11/2020	Modification

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Ndeye Astou NDAW	Ass/Infirmière		11/11/2020	17:08:54

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Florence SAMBOU	Infirmière Responsable Nurserie		12/11/2020	14:44:16

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		12/11/2020	14:50:03

Objet

Ce mode opératoire a pour objet de décrire les dispositions de l'accès, l'entretien et l'usage de l'ascenseur. Il vise à assurer que l'ascenseur soit maintenu fonctionnel et disponible pour les personnes autorisées à l'utiliser lorsqu'elles en expriment le besoin. Il vise également à rappeler les règles de sécurité liées à l'évacuation du bâtiment en cas d'incendie.

Domaine d'application

Ce présent mode opératoire s'applique à l'ensemble du personnel de la clinique NEST.

Responsabilité

Le pilote du processus est chargé de l'application de ce mode opératoire.

Description du mode opératoire

Droits d'accès à l'ascenseur

Acteur	Action	Commentaire
Personnel médical et paramédical	Ont droit d'accès à l'ascenseur lorsqu'ils : - Accompagnent des patients, des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite entre différents étages ; - Emmènent un nouveau-né avec son berceau à un autre étage ; - Transportent du matériel médical ou paramédical lourd ou encombrant, tel que des caisses de médicaments ou des appareils d'échographie.	En cas d'incendie, l'accès à l'ascenseur est à proscrire. L'évacuation du bâtiment de la clinique doit se faire par les escaliers aussi calmement que possible.
Patients	Ont droit d'accès à l'ascenseur entre les étages 1 et 2 et en remontant du rez-de-chaussée (salle de travail). Peuvent descendre en salle de travail via l'ascenseur pour raisons médicales, en compagnie d'un membre du personnel médical ou paramédical. Les patientes quittant la clinique avec leur bébé peuvent également emprunter l'ascenseur.	

Accompagnants des patients	Peuvent accéder à l'ascenseur en de très rares occasions et sur autorisation exceptionnelle (personnes à mobilité réduite par exemple).	
Enfants non accompagnés	L'accès à l'ascenseur est formellement interdit aux enfants non accompagnés.	
Sage-femme de garde	Veille à tirer le rideau de la salle de travail lorsque l'ascenseur est en cours d'utilisation afin de respecter l'intimité des patientes en salle de travail.	

Entretien de l'ascenseur

Acteur	Action
Prestataire de service Ascenseur	Assure l'entretien et la maintenance préventive de l'ascenseur une fois par mois.
Responsable des ressources matérielles	S'assure de la réalisation de la maintenance et de l'entretien de l'ascenseur.
Responsable des ressources matérielles	Prend les mesures adaptées après réception du rapport d'entretien.

Défaillance de l'ascenseur

Acteur	Action
Usager	Signale les problèmes, défaillances et situations d'urgence au niveau de l'ascenseur au (à la) Responsable des ressources matérielles.
Responsable des ressources matérielles	Contacte les prestataires de service pour intervention.
Prestataire de service Ascenseur	Réalise la maintenance curative de l'ascenseur.

	Mode opératoire Accès, entretien et usage de l'ascenseur	Page : 3
---	--	-----------------

Responsable des ressources matérielles	S'assure de la réalisation de la maintenance curative de l'ascenseur et gère la réception des travaux.
--	---